

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°193

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Eric PLEE
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Monsieur Jean-Yves VANNIER
Monsieur Arab ALI CHERIF

Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Jean-François MONINO

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

OBJET : Evolution du tableau des effectifs de la collectivité

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les modifications d'organisation et les besoins des services, les mouvements de personnel ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs ;

Adoption à la majorité par 32 pour, 8 contre (Boualem BENKHELOUF, Roland CECCOTTI-RICCI , Thérèse MBONDO, Alice FAGARD , Evelyne YONNET , Jean-Yves VANNIER, Rachid ZAÏRI , Damien BIDAL) , 2 se sont abstenus(Akoua Marie KOUAME, Nourredine KADDOURI)

DELIBERE :

DECIDE la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte les créations des emplois permanents à temps complet suivants :

- 1 emploi d'attaché territorial
- 3 emplois de techniciens territoriaux
- 1 emploi d'agent de maîtrise

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Cadre d'emploi	Effectifs permanents au TEB 01/09/2018	Création d'emploi	Suppression d'emploi
Emplois fonctionnels				
	DGS	1		
	DGA	4		

Filière administrative				
C	Adjoints administratifs territoriaux	264		
B	Rédacteurs territoriaux	96		
A	Administrateurs territoriaux	3		
A	Attachés territoriaux	121	1	
Filière animation				
C	Adjoints d'animation territoriaux	112		
B	Animateurs territoriaux	19		
Filière technique				
C	Adjoints technique territoriaux	453		
C	Agents de maîtrise territoriaux	25	1	
B	Techniciens territoriaux	42	3	
A	Ingénieurs en chef territoriaux	7		
A	Ingénieurs territoriaux	10		
Filière médico-sociale				
C	Auxiliaires de puériculture territoriaux	58		
C	Auxiliaires de soins territoriaux	33		
B	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	16		
B	Techniciens paramédical territoriaux	6		
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
A	Infirmier en soins généraux territoriaux	24		
A	Médecins territoriaux	4		
A	Psychologues territoriaux	11		
A	Puéricultrices territoriales	9		
Filière culturelle				
B	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
A	Bibliothécaires territoriaux	2		
A	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	2		
Filière sportive				
B	Educateurs territoriaux des APS	27,5		
A	Conseillers des APS territoriaux	1		
Filière sociale				
C	Agents sociaux territoriaux	43		

C	ATSEM territoriaux	156		
B	Assistant socio-éducatifs territoriaux	48		
A	Conseillers socio éducatifs territoriaux	2		
Filière police				
C	Agents de police territoriaux	23		
B	Chef de service Police municipale	1		
Sans filière				
	Sans cadre d'emploi (<i>médecins- dentistes, assistantes maternelles, collaborateurs de cabinet</i>)	57		
	Sans catégorie (<i>surveillant-e-s point école</i>)	34		
	Total	1717,15	5	0
	Nouvel effectif au 01/10/2018	1722,15		

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur ces emplois faute de candidatures de fonctionnaires.

AUTORISE Madame la Maire à recruter des vacataires pour réaliser des piges

FIXE la rémunération de chaque vacation selon les tarifs inscrits ci-dessous, un feuillet représentant 1 500 signes :

- 82,00 euros brut le feuillet écrit sur la base d'une recherche documentaire simple accompagné d'une photographie ;
- 122,00 euros brut le feuillet écrit sur la base de recherches préalables approfondies, ou une contribution intellectuelle, ou rédigé dans une autre langue (comme les langues régionales par exemple), accompagné d'une photographie.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Reçu en préfecture le : 21/09/18
Publié le : 21/09/18
Certifié exécutoire : 21/09/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

